

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPHEM DU 10 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse à Gironde sur Dropt sous la présidence de Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **02 décembre 2024**

Délégués Titulaires en exercice : ..... 40    Délégués Suppléants en exercice : ..... 40    Délégués présents : .... 23

Délégués Titulaires présents : ..... 19    Délégués Suppléants présents : ..... 4    Délégués votants : .. 23+1

Délégués ayant donné procuration : 1

Mme JAUMAIN a donné procuration à Mr DAKIR.

**Délégués titulaires présents** : Zakaria DAKIR, Jean-Pierre GASNAULT, Olivier JONET, Florence PAREJA, Colin SHERIFFS, René CARDOIT, Françoise DUPIOL-TACH, Jacques DEJEAN, Eric DUCHAMPS, Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, Sophie LAISNE, Anne-Marie LONGO, François MERVEILLEAU, Cyril ROUILLON, Graziella CHIAPPA, Christian SIMON, Didier TRISCOS, Bernard VINCENTE.

**Délégués suppléants présents** : Denis ESPAGNET, Robert BOMBARD, François ESTEVEZ, Bernard PLAT.

**Délégués votants** : Zakaria DAKIR, Jean-Pierre GASNAULT, Olivier JONET, Florence PAREJA, Colin SHERIFFS, René CARDOIT, Françoise DUPIOL-TACH, Jacques DEJEAN, Eric DUCHAMPS, Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, Sophie LAISNE, Anne-Marie LONGO, François MERVEILLEAU, Cyril ROUILLON, Graziella CHIAPPA, Christian SIMON, Didier TRISCOS, Bernard VINCENTE, Denis ESPAGNET, Robert BOMBARD, François ESTEVEZ, Bernard PLAT, Hélène JAUMAIN.

**Délégués excusés** : Patrice CARBONNIER, Jean-Yves LE BORGES, Lionel SOLANS, Cristèle DUMON, Henrique CHANFRANTE, Didier COURRELONGUE, Michel DESQUEYROUX, Marie-Bernadette DULAU, Jean-Claude PUJOL, Michelle LABROUCHE, Didier LAMBERT, Philippe LAMOTHE, Pascal LOSSE, Lucienne BIES, Laurent BRONDEL, Bernard DAURIAN, Patrick DUFAU, Martine LAGARDERE, Adeline PORTET, Jérémie GAILLARD, Serge POUJARDIEU, Sophie VAULTIER, Victor LIMA, Eric DILLET, Mickael CORTES, Chantal ROCHEREAU, Delphine SALVAGE, Damien SUADEAU.

**DÉLIBÉRATION N°2024-019 : Ouverture des quarts de crédit investissement avant l'adoption du budget 2025**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Dans l'attente du vote du budget et pour permettre la continuité du service public, il est proposé d'autoriser l'exécutifs à pouvoir engager, liquider et mandater les crédits d'investissements dans la limite d'un quart de l'exercice précédent.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Afin d'honorer les factures à venir, voici la proposition d'ouverture de crédits :

Chap./Articles	Désignation	BP	R.A.R 2023	Total Budget	Réalise	Solde	1/4 crédits
20	Immobilisations incorporelles	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	65 000,00	0,00	65 000,00	7 206,52	57 793,48	
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	3 750,00
21838	Autre matériel informatique	15 000,00	0,00	15 000,00	4 611,16	10 388,84	2 597,21
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 000,00	0,00	15 000,00	985,20	14 014,80	3 503,70
2185	Matériel de téléphonie	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	2 500,00
4581	Chapitre 4581	197 059,31	20 108,43	217 167,74	75 923,35	141 244,39	
45811	Travaux FAP	143 206,64	8 793,36	152 000,00	49 923,35	102 076,65	25 519,16
45812	Travaux MSA	53 852,67	11 315,07	65 167,74	26 000,00	39 167,74	9 791,94
						TOTAL :	49 259,47

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le Conseil Syndical :

**DÉCIDE :**

- L'ouverture des quarts de crédits d'investissement comme indiqué ci-dessus.

**Résultat du vote :**

Votants : .....24    Abstention : .....0    Pour : .....24    Contre : .....0

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les, jour, mois et année susdits et signé par les membres présents.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

La secrétaire de séance,

Graziella CHIAPPA.



Le Président,

Michel FEYRIT.



PUBLIÉE LE :